

## « Vers l'égalité salariale ? La mobilisation du Droit par les mouvements sociaux en Europe de 1996 à 2006 »

L'idée de l'égalité est une norme principale de la modernité. Mais norme et réalité très souvent divergent. Il en est de l'égalité comme avec les principes de l'État de Droit : Elle exige constamment une consolidation discursive et procédurale.

Il a pu être constaté que dans ce procès les mouvements sociaux sont déterminants. Récemment les mouvements sociaux ont de plus en plus été à la source de revendications pour une justice sociale et ont suscité une transformation du Droit. De même l'usage de tribunaux a aussi été intensifié portant recours aux mouvements sociaux.

Mais est-ce que tous ces développements peuvent-ils avancer une transformation sociale ? Où s'agirait-il plutôt d'un espoir sans fondements de recourir au Droit ?

L'étude en cours analyse et évalue les mobilisations légales que peuvent susciter les mouvements sociaux pour un salaire égal entre femmes et hommes. Inclus sont les procès et la mobilisation discursive – il s'agit là de demandes faites avec référence vers la loi et les droits égaux.

Des études aux États-Unis ont démontré que les procès devant un tribunal avaient de forts effets mobilisant pour les mouvements sociaux. Pour les pays européens qui ont une tradition de Droit civique de semblables études sur le rôle que les procès peuvent avoir pour les mouvements sociaux manque. La considération du salaire égale entre les deux sexes nous sert de vérificateur car la divergence des salaires est haute en Europe (jusqu'à un quart) et le salaire égal est une issue qui demande plus que simplement des promesses rhétoriques.

Une hypothèse centrale est que les possibilités qu'offrent les structures de circonstances juridiques d'un côté (Droit, juridiction, procédures légales) et les structures discursives de l'autre côté (facteurs institutionnels et culturels qui forment le discours public dans une société donnée – p. ex. valeurs, normes, organisations politiques), forment la probabilité et la taille d'une mobilisation légale pour un salaire égal. La thèse repose donc sur l'idée que la mobilisation du Droit dépend essentiellement des structures juridiques et discursives offertes au sein d'une société donnée : Plus les structures sont favorables, plus ample sera la mobilisation. Plus les structures sont faibles ou négatives, plus la mobilisation sera faible.

Le projet dans ce sens là examine quatre pays Européens qui ont des structures de circonstances légales et discursives dans différentes combinaisons : Il s'agit de la Suisse, l'Allemagne, la France et de la Pologne. Même si la Suisse est un pays hors de l'influence directe par Union Européenne, il y a de majeures divergences entre les pays de l'Union.

Un premier pas est de considérer en détail les structures de circonstance dans les quatre pays. Un deuxième pas est de décrire les débats légaux et d'analyser de près une sélection représentative. Finalement la mobilisation discursive va être investi et analysé en considérant les discours dans les médias et des matériaux des sources des mouvements sociaux eux-mêmes.

Le projet offre un rapport et une évaluation comparative de comment les organisations liés aux mouvements sociaux argumentent pour un salaire égal. Une image plus détaillée sur le rôle du Droit vis-à-vis des normes culturelles, des traditions et des particularités du

Büro

T. +41 (0)61 311 73 17

Drahtzugstrasse 28

CH-4057 Basel

T. +41 (0)61 692 69 96

T mobil. +41 (0)79 653 07 56

Netz

post@gesine-fuchs.net

www.gesine-fuchs.net

système politique dans un pays donné, sera développée. Ainsi il pourra être démontré comment la mobilisation légale peut être placée dans le répertoire d'action des organisations de mouvements sociaux. Le projet donc contribuera à la discussion de si et comment le Droit peut faciliter ou empêcher la transformation de la relation entre les genres.

Le projet est soutenu par le Fonds National Suisse pour la recherche scientifique.

### **Publications**

- "Mit Recht zur Lohnleichheit? Chancen und Hindernisse der Rechtsmobilisierung" - Textfassung der AG im Rahmen des 35. Feministischen Juristinnen-Tags in Berlin, 8. - 10. Mai 2009. (Pay Equity by Law Working Paper no. 2)
- "Legal Opportunity Structures und Lohnleichheit: Die Schweiz und Deutschland im Vergleich" (Pay Equity by Law Working Paper no. 1), Oktober 2008.
- "Suisse: Droits des femmes – un chemin libéral vers l'égalité?" - Chronique internationale d'IRES, no. 113, juillet 2008.

Les textes sont disponibles sur [www.gesine-fuchs.net/payequity/projekt-publikationen.htm](http://www.gesine-fuchs.net/payequity/projekt-publikationen.htm)